

entreprises fluviales de France

« FRANCE RELANCE »

Une ambition fluviale à conforter

Le plan "France Relance" était très attendu des entreprises de navigation qu'il s'agisse du tourisme, au bord du gouffre, ou du fret, stoppé dans sa croissance par la crise.

E2F plaide en effet avec les milieux économiques pour une stratégie d'intermodalité globale qui s'appuie sur des synergies de moyens et des mesures d'accompagnements communes aux différents acteurs qui soit incarnée par une impulsion politique forte, dans la droite ligne de la Convention Citoyenne.

La Profession n'avait cessé depuis plusieurs mois d'alerter et de contribuer par ses propositions dans le domaine de la remise à niveau des infrastructures et du soutien aux entreprises.

La lecture et l'analyse du Plan de relance laissent à ce stade les acteurs de la filière fluviale sur leurs interrogations car il brasse trop large pour qu'on y reconnaisse une ligne stratégique affirmée qui fasse avancer l'intermodalité dans toutes ses composantes.

Finalement, la Profession retient du plan de « France Relance » une volonté de redynamisation par l'infrastructure évidemment à saluer, et des mesures « génériques » destinées aux entreprises, bienvenues, mais dans lesquelles les compagnies de navigation devront trouver leur place.

En matière d'infrastructures, c'est la satisfaction qui prédomine puisque le Plan de relance reconnaît la situation particulièrement critique du réseau d'infrastructures fluviales tant sur le petit gabarit que sur le grand gabarit et la nécessité d'un effort financier pour rattraper le retard en termes de régénération, de modernisation, de gestion hydraulique et de régulation hydrologique. Les annonces ne sont pas assez détaillées à ce stade pour évaluer l'ampleur de l'effort consenti et le ciblage des actions prioritaires, mais les messages de la Profession ont manifestement été entendus.

Concernant les ports, on ne peut que noter l'absence de référence aux ports fluviaux et le décalage entre le descriptif technique de la mesure et l'enveloppe financière allouée (200 millions d'euros) ne serait-ce que sur les aménagements d'infrastructures pour faciliter le report modal. Le Plan se borne ici à énoncer des principes généraux sans véritablement de détail quant aux actions et calendriers.

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr

On le sait l'échelle du transport fluvial n'est pas celle de l'industrie, le Plan prévoit que les TPE et PME pourront avoir accès au nouveau PIA (Plan d'investissement d'avenir), au label relance ou aux fonds participatifs, des avancées bien réelles, toutes et il faut s'en féliciter dans le sens de la transition écologique. Sur ces sujets, la Profession restera attentive à ce que les méandres administratifs ne viennent contredire une volonté politique clairement affichée.

Mais E2F ne peut que s'étonner que des mesures spécifiques au fluvial peu coûteuses et manifestement sous-dimensionnées, à l'effet de levier avéré, ne fassent l'objet d'aucune mention : Plans d'aides au report modal et à la modernisation (PARM / PAMI), aide à la pince, fiscalité (exonération des plus-values de cession), fonds de solidarité...

Gageons que dans cette avalanche de milliards, le Ministère chargé des transports disposera de dotations et de marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de revenir à la spécificité de nos secteurs et préserver nos entreprises.

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports, réunit la semaine prochaine un Conseil ministériel pour le développement et l'innovation pour les secteurs de la multimodalité ferroviaires, maritimes, fluviaux et portuaires, l'occasion d'entrer dans le détail pour E2F et peut-être de rattraper ce qui doit l'être.

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr